



# La dépoldérisation, composante d'une gestion intégrée des espaces littoraux ? Prospective sur le littoral picard et analyse à la lumière de quelques expériences

Vincent Bawedin

## ► To cite this version:

Vincent Bawedin. La dépoldérisation, composante d'une gestion intégrée des espaces littoraux ? Prospective sur le littoral picard et analyse à la lumière de quelques expériences : Baie des Veys (Normandie), Aber de Crozon (Bretagne), Tollesbury (Essex) et Freiston shore (Lincolnshire).. Cahiers nantais, IGARUN, 2004, 2004-01 (61), pp. 11-20.

**HAL Id: hal-00279172**

**<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00279172>**

Submitted on 14 May 2008

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**La dépoldérisation, composante d'une gestion intégrée des  
espaces littoraux ? Prospective sur le littoral picard  
et analyse à la lumière de quelques expériences :**  
Baie des Veys (Normandie), Aber de Crozon (Bretagne),  
Tollesbury (Essex) et Freiston shore (Lincolnshire).

Vincent Bawedin,  
Université de Nantes (IGARUN),  
Géolittomer-Nantes LETG– UMR 6554 du CNRS

Référencement de l'article : Bawedin V. (2004), La dépoldérisation, composante d'une gestion intégrée des espaces littoraux ? Prospective sur le littoral picard et analyse à la lumière de quelques expériences : Baie des Veys (Normandie), Aber de Crozon (Bretagne), Tollesbury (Essex) et Freiston shore (Lincolnshire), *Cahiers Nantais*, n° 6, janvier 2004, Université de Nantes, pp. 11-20.

### **Introduction**

La réunion du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIADT), en juillet 2001 à Limoges, a marqué une volonté, de la part des décideurs, de promouvoir une nouvelle forme de politique publique propre aux espaces littoraux, celle-ci devant dorénavant tenir une place spécifique dans la thématique d'aménagement du territoire. L'annonce y est faite que cette politique s'appuiera sur deux concepts : la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) et le développement durable. Il conviendra de définir le sens de ces termes très usités.

Pour la baie de Somme, les pouvoirs publics (Etat, collectivités...) ont mis en place pour ce faire l'Opération Grand Site national (OGS) qui entre dans le cadre plus vaste du « Projet de Convention Baie de Somme » pour lequel un investissement de plus de 30 millions d'euros est prévu. Parmi les priorités annoncées se trouve la création d'un observatoire du littoral normano-picard, qui bénéficie d'un statut de Groupement d'Intérêt Public (GIP). Cet « Observatoire du littoral de la côte d'Albâtre et de la côte Picarde » traduit la promotion d'une approche interrégionale et partenariale. L'exigence de conciliation d'une fréquentation touristique croissante avec la préservation d'un patrimoine écologique de niveau international ainsi que le maintien d'un caractère maritime de la baie en sont les autres principaux objectifs. Dans ce cadre, un projet de dépoldérisation et un projet de réestuarisation sont aujourd'hui avancés. Ces phénomènes, qui consistent en une reconquête de la « nature » sur des espaces façonnés par l'homme, par recréation de marais maritimes, composantes essentielles de l'écosystème littoral, ne tiennent-ils pas une place particulière en terme d'aménagement du littoral, s'inscrivant pleinement dans la perspective d'un développement durable ? La politique de Gestion Intégrée des Zones Côtières récemment mise en oeuvre est-elle étrangère à l'émergence de telles initiatives, jusqu'à aujourd'hui timorées sur les côtes françaises ? Enfin, la dépoldérisation peut-elle être considérée comme une « technique » rationnelle de GIZC, ou plutôt comme en étant une résultante ? C'est ce à quoi nous tenterons de répondre à la lumière de quelques cas français (aber de Crozon et baie des Veys) et anglais (Tollesbury et baie de Wash) de dépoldérisation et des projets concernant la baie de Somme.

## **D) La dépoldérisation, une technique de Gestion Intégrée des Zones Côtières dans une perspective de développement durable ?**

### a) Gestion intégrée et développement durable : des concepts relativement récents que l'aménagement du littoral permet d'appréhender concrètement

Le concept de GIZC vise à inclure, dans l'approche des espaces littoraux, trois notions. La première est la protection du littoral, d'une part, avec son aménagement – et non pas contre son aménagement –, ce qui exclut l'aspect purement protectionniste de « mise sous cloche » et amène à reconsidérer les relations entre conservation et développement. Cela se traduit par une prise en compte des enjeux écologiques mais aussi sociaux et économiques voire spirituels (Chaussade, 1999) propres aux littoraux. La seconde se caractérise par la volonté d'appréhender le territoire littoral comme étant une unité d'interface comprenant un espace terrestre et un espace marin. Enfin, elle nécessite une exigence de porter à la connaissance de l'ensemble des acteurs et/ou usagers du littoral les projets d'aménagement, en leur permettant de participer à leur mise en place. Ce dernier aspect est loin d'être négligeable et permet de réduire d'éventuels conflits d'usage en intégrant l'ensemble des acteurs des zones concernées. La notion de gestion intégrée du littoral rejoint donc le concept de développement durable, de par la vision globale qu'elle nécessite et l'idée qu'environnement (réduit souvent à « nature ») et développement (économie) ne sont pas inconciliables. Si la finalité de la protection du patrimoine naturel littoral (biodiversité avienne, piscicole...) qu'elle sous-tend est bien réelle et prend ici toute sa dimension (Dauvin – coord. –, 2002), elle n'est, en revanche, pas exclusive puisque l'aspect fonctionnel semble y tenir une grande place. En effet, le milieu physique, ses processus naturels et la dynamique qui les régentent sont enfin reconnus et pris en compte dans l'aménagement à entreprendre, faute de quoi, les conséquences peuvent s'avérer néfastes, notamment sur le plan sédimentaire, comme cela sera illustré ici. Ceci est d'autant plus valable en ce qui concerne les systèmes littoraux dont on connaît l'instabilité (Breton et *al.*, in Corlay – coord. sci. –, 1997).

Aux vues de ces définitions rapides, la problématique de la dépoldérisation semble prendre pleinement sa place dans ce cadre. Surtout lorsqu'on sait que les principales « utilisations » qui en sont faites, essentiellement en Europe du Nord-Ouest, sont le regain de *wadden* à des fins écologiques ou stratégiques, dans un souci de protection contre la mer. Elles répondent donc à des choix d'aménagement exprimant une exigence à la fois patrimoniale mais aussi humaine voire économique. Ainsi, la dépoldérisation est-elle un moyen d'aménagement, répondant à la recherche de buts précis, plutôt qu'une fin en soi ? Si tel était le cas, répond-elle pour autant, de façon systématique, aux caractéristiques propres d'une GIZC ? Est-elle alors forcément synonyme de développement durable ? C'est ce à quoi nous tenterons de répondre à travers les exemples traités plus loin.

### b) La dépoldérisation : incidences sur le milieu et « utilisations »

Un cas de dépoldérisation répond à une problématique bien particulière. La technique de dépoldérisation utilisée dépendra, notamment, du but principal à atteindre. Il existe ainsi une marge entre la destruction totale d'une digue et le pompage d'eau de mer avec maintien de la digue. Des choix intermédiaires existent également.

Le phénomène d'ouverture à la mer d'anciens espaces gagnés sur celle-ci, souvent à des fins agricoles, est à l'ordre du jour depuis les années 1980 en Europe du Nord-Ouest. Il demeure, en revanche, plus rare en France, même si quelques cas ont déjà vu le jour (Normandie, Bretagne). Le fait que le terme de « dépoldérisation » soit souvent considéré dans le sens d'une « déconstruction de l'œuvre domesticatoire » (Lizet, 1999) en est peut-être l'une des

raisons, surtout dans un pays où les corps d'ingénieurs ont une conception anthropocentrique de l'aménagement des espaces côtiers. Elle peut s'appliquer sur les terrains conquis sur la mer, qu'il s'agisse de marais endigués ou de véritables polders. En Europe, on estime, avec prudence, à 1,5 millions d'hectares la surface de marais littoraux poldérisés, dont 135 000 ha en France, auxquels on peut ajouter plus de 200 000 ha de marais drainés – méditerranée exclue – (Baron-Yellès et Goeldner-Gianella, 2001). La dépoldérisation, elle, a une répartition septentrionale à l'échelle du continent. Cela s'explique peut-être par une culture environnementale plus prégnante dans les pays anglo-saxons.

Dépoldériser entraîne une modification du milieu par resalinisation de celui-ci et permet la reconstitution, à plus ou moins long terme, d'un écosystème maritime composé de *slikke* et de *schorre*. Ce dernier constitue la partie haute de l'estran et correspond aux près salés ou mollières. Il est inondé uniquement par les fortes marées de vives eaux et lors de tempêtes. Sa végétation halophile dense et épaisse, composée d'Obione (*Halimione portulacoides*), d'Armoise maritime (*Artemisia maritima*), de Lilas de mer (*Limonium vulgare*) et de Graminées diverses (*Puccinellia maritima*, etc....) est un frein pour la pénétration de la mer puisqu'elle contribue à l'accumulation des sédiments sur lesquels elle se développe, ce qui entraîne un exhaussement topographique. La reconstitution de cet étagement typique des marais maritimes, riches en accumulation sédimentaire, influe sur le ralentissement de l'emprise marine.

Si toutes les dépoldérisations n'ont pas pour finalité de lutter contre l'élévation de la hausse eustatique, elles y contribuent généralement. A l'échelle européenne, ces réalisations répondent à différentes motivations. Certaines sont réalisées par obligation : en Allemagne, la loi demande une compensation aux dommages causés à des milieux naturels abîmés lors d'aménagements. Les biotopes fragiles que sont les marais maritimes sont ainsi recréés à l'identique. D'autres sont réalisées de façon spontanée pour des raisons écologiques : elles permettent la reconstitution des vasières et des près salés dont la riche diversité biologique est avérée - frayères à poissons, etc....-. Enfin, on trouve celles dont le but est de ralentir les vagues, grâce à la création d'un haut *schorre*, et de permettre ainsi de trouver une nouvelle parade contre l'élévation de la mer.

Ces différentes raisons de dépoldériser ne sont pas du tout incompatibles. Nous nous intéresserons à chacun de ces cas à l'aide d'exemples, et plus particulièrement à celui de lutte contre la mer.

La mise en place de groupes de réflexion sur la gestion des polders, notamment en Allemagne, est d'actualité depuis les années 1980. Ces groupes rassemblent aussi bien des géographes et des biologistes que les élus communaux concernés, les ingénieurs de la protection côtière et les groupes d'intérêts locaux. Y inclure les personnes qui vivent dans, voire de ces polders, et celles qui y ont des intérêts est essentiel pour que le choix d'aménagement décidé puisse impliquer le «spécialiste» autant que l'«autochtone» ; et être ainsi mieux accepté. Concilier la conservation d'un biotope fragile, la protection des Hommes tout en promouvant une approche partenariale : nous sommes là au cœur des concepts de GIZC. Cette démarche, bien connue des pays Anglo-Saxons, est probablement plus novatrice dans un pays comme la France qui se caractérise par un certain centralisme, auquel n'échappe pas la gestion du littoral (Miossec, 1999).

## II) Analyse de cas en Europe du Nord-Ouest

C'est en Allemagne que le phénomène de dépoldérisation a été amorcé, les Pays-Bas et l'Angleterre ont ensuite suivi. On sait pourtant à quel point la lutte contre l'élément marin est inscrite dans l'histoire des Néerlandais, dont beaucoup ont encore en mémoire la catastrophe

de 1953 qui a entraîné la mort de 1 850 personnes ainsi que 300 victimes en Angleterre. Nous allons aborder deux exemples de dépoldérisation par création de brèche(s) en Angleterre. Ils ont été effectués à des fins de protection de la population contre la mer.

#### a) Tollesbury (Essex) en Angleterre

Le polder de Tollesbury a été remis en contact avec la mer en 1995, par la création d'une brèche, large de quelques mètres. Ce programme a été co-lancé par *English Nature* et le ministère de l'Agriculture (MAFF) en 1993 afin de repenser les techniques de défense contre la mer. Une digue, haute seulement de deux à trois mètres, a néanmoins été édifée en arrière afin de protéger les terres agricoles de l'arrière pays. Ainsi, à l'endroit de l'ancienne portion de digue retirée et à l'avant de la nouvelle, édifée en retrait, s'est développé, grâce à l'accumulation de sédiments marins, un haut schorre.

Des études effectuées par la *National River Authorities* (NRA), dans l'Essex, montrent qu'en l'absence de schorre, la digue, pour être efficace, doit avoir une hauteur de 12 mètres ; ce qui entraînerait un coût de 5 000 livres par mètre linéaire. En revanche, grâce à la présence d'un schorre, la hauteur de la digue peut s'abaisser de six mètres (pour un schorre large de six mètres) à trois mètres (pour un schorre de 80 mètres), pour des coûts respectifs de 1 500 et 400 livres par mètre linéaire (NRA in Goeldner, 1999). Cela revient à réaliser jusqu'à dix fois plus d'économie. Le *schorre* protège plus de 66 % des côtes de l'Essex. Il a été jugé opportun de le protéger afin de l'utiliser comme moyen de défense contre la mer.

Des plantes pionnières caractéristiques de la *slikke*, telles la salicorne (*Salicornia obscura*) - espèce anglaise - ont également recolonisé le polder ; deux ans seulement après sa réouverture. Cela traduit la renaissance d'un marais maritime complet.

Le but ici était double : favoriser le retour du schorre, en voie de raréfaction en Angleterre étant données les poldérisations nombreuses qui ont eu cours, et expérimenter un retrait contrôlé pour évaluer les potentialités des prés salés à défendre les côtes contre l'élévation de la mer. Cette technique de retrait, bénéfique tant d'un point de vue écologique qu'humain et économique, est maîtrisée et contrôlée par les aménageurs, d'où son nom de « retrait contrôlé » (Goeldner, 1999), ou encore retrait planifié. L'ensemble des acteurs locaux salue aujourd'hui cette initiative, les riverains participant même au suivi de l'évolution du schorre.



**Document 1** : La brèche longue de quelques dizaines de mètres sur le site de Tollesbury, qui devient un lieu de visite (photo : V. Bawedin, mai 2003).



**Document 2** : Un schorre s'est reconstitué très rapidement sur le site après la dépodérisation. (Tollesbury, photo : V. Bawedin, mai 2003).

### b) Freiston shore (Lincolnshire, Wash coast) en Angleterre.

Il s'agit du site dépodérisé le plus récent puisque sa réouverture à la mer, faite par la percée de trois brèches larges de 50 mètres dans la digue, date de 2002. Là encore, la dépodérisation est utilisée à des fins de protection contre la mer par la volonté de gains d'herbus caractérisant le schorre, même si la réalisation très récente de cette opération ne permet pas, pour l'instant, d'en voir les résultats.



**Document 3** : Panneau explicatif apposé à l'entrée de la Réserve, indiquant le procédé de dépodérisation utilisé (Baie de Wash, photo : V. Bawedin, mai 2003)

L'autre avantage de cette dépoldérisation, qui se situe sur un site classé en réserve ornithologique de la RSPB (Royal Society for Protection of Birds), est qu'elle augmente les capacités d'accueil de l'avifaune migratrice sur le site. Si les agriculteurs étaient les seuls à être opposés à ce projet initialement, les réticences se sont peu à peu estompées, chacun reconnaissant aujourd'hui l'intérêt d'une telle initiative, tant écologique que psychologique (protection contre la mer) et économique puisque les guides de la RSPB accueillent plusieurs milliers de visiteurs par an dans cette réserve. Notons que le phénomène en lui-même est devenu un lieu de visite (voir document 3), tout comme sur le site précédant de Tollesbury (photo 1). Ceci a bien évidemment des retombées non négligeables, notamment dans les « pubs » des environs où les guides de la RSPB ont pour mission d'expliquer les objectifs de cette opération. La seule ombre au tableau est l'effet négatif qu'ont apporté les courants de marées entrant dans les passes sur les parcs à coquillages situés dans la baie de Wash. Il n'est pas exclu que ces parcs d'élevages puissent trouver, à l'endroit de la zone dépoldérisée, un lieu plus propice car moins concerné par les flots.

Ces deux exemples anglais montrent l'attention portée par les pouvoirs publics aux phénomènes de lutte contre l'élévation du niveau de la mer, d'une part, et de protection de l'environnement d'autre part, les deux étant ici complémentaires. Cela traduit leur anticipation à long terme dont ces travaux sont la résultante, fait relativement rare quand il s'agit de gestion du littoral. Cet aspect permet de qualifier une telle politique, pensée collectivement et pour le long terme, discutée en partenariat et expliquée de façon pédagogique par la suite, comme étant en adéquation avec le concept de développement durable. Les résultats apparaissent positifs tant d'un point de vue stratégique qu'écologique et économique. De plus, l'ensemble des acteurs (agriculteurs, ornithologues, chasseurs, riverains et commerçants), intégrés à la prise de décision, semblent « s'approprier » l'initiative. C'est, en quelque sorte, un véritable processus de gouvernance qui a consisté à mettre en place des instruments, certes davantage techniques que normatifs, qui, au final, intègrent l'environnement. Nous sommes là au cœur de la définition de Gestion Intégrée des Zones Côtière d'après Prieur (*in* Dauvin coord., 2002).

### **III) Etudes de cas français et prospective en baie de Somme**

En 2002, seulement quatre cas de retour maritime sur des espaces poldérisés pouvaient être dénombrés en France. On peut y ajouter le projet de travaux dont la finalité est le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Celui-ci a commencé en 1983 avec le geste symbolique de François Mitterrand retirant une première pierre à la digue de La Roche Torin (Verger, 1993) et se poursuit avec la participation financière de l'Etat, décidée en 1995 (Roux *in* Hoeblich -dir.-, 1999). Il y est notamment prévu de couper la digue-route sur près d'un kilomètre à partir du Mont. L'aide de l'état pour la réaffirmation d'un caractère maritime tient-elle ici au prestige du Mont Saint-Michel ou est-elle une ébauche de politique nouvelle en matière d'aménagement des espaces littoraux gagnés sur la mer ? ...

#### **a) La baie des Veys (Basse-Normandie)**

Le retour de la mer favorisé en baie des Veys, au polder du Carmel, s'apparente davantage à un cas de réouverture douce à la mer plutôt que de dépoldérisation. Il consiste, en effet, à un retour de l'élément marin par l'intermédiaire de vannes et d'écluses. Cette opération, réalisée en 1980, a permis la pénétration de l'eau de mer sur une trentaine d'hectares. Le

Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) a, depuis, prévu de rendre 500 hectares supplémentaires de polder à la mer (Verger et Goeldner, 1995). Ce sont ici avant tout des motivations orientées vers la protection de la nature qui ont incité à cette réalisation.

Si ce n'est pas le cas en baie des Veys, il peut arriver que la dépoldérisation comme moyen de revalorisation de la diversité biologique s'avère, sur le plan géomorphologique, contraire aux attentes des pouvoirs publics. Le cas suivant en est un exemple.

#### b) L'aber de Crozon (Bretagne)

Situé dans le Finistère, au nord de la baie de Douarnenez, l'aber de Crozon correspond à une anse, un havre dont les endiguements -1860 et 1958 - ont contrarié la dynamique naturelle (Yoni, 1999). A l'une de ses extrémités, se développe, par crochets successifs, une flèche de sable qui repose sur un cordon de galets. Les endiguements ont permis de gagner 110 hectares de terres dont plus des 2/3 seront destinés à l'agriculture. Ils ont entraîné la disparition de plantes halophiles, des bancs de coques, de moules et de palourdes. Les bateaux de pêche ont été remplacés par les camping-cars qui ont su profiter de la digue-route.

L'activité agricole déclinant et la productivité biologique-marine du site ayant été fortement réduite, le CELRL achète, en 1978, l'aber de Crozon. En 1981, la principale digue est détruite pour favoriser la remontée de la mer et recréer des frayères (Verger et Goeldner, 1995).

Outre le retour d'une vingtaine d'espèces de poissons dans la lagune, le schorre a refait son apparition. En revanche, une accélération de l'érosion de la racine de la flèche de sable a été notée et la lagune a vite été comblée par les sables, rapidement couverts de végétation et donnant de petites dunes.

Cette solution peut donc apparaître comme n'étant qu'un demi-succès : un succès sur le plan de la biodiversité halieutique, mais pas en ce qui concerne l'équilibre géomorphologique. On peut même parler de quasi-échec sur le plan sédimentaire.

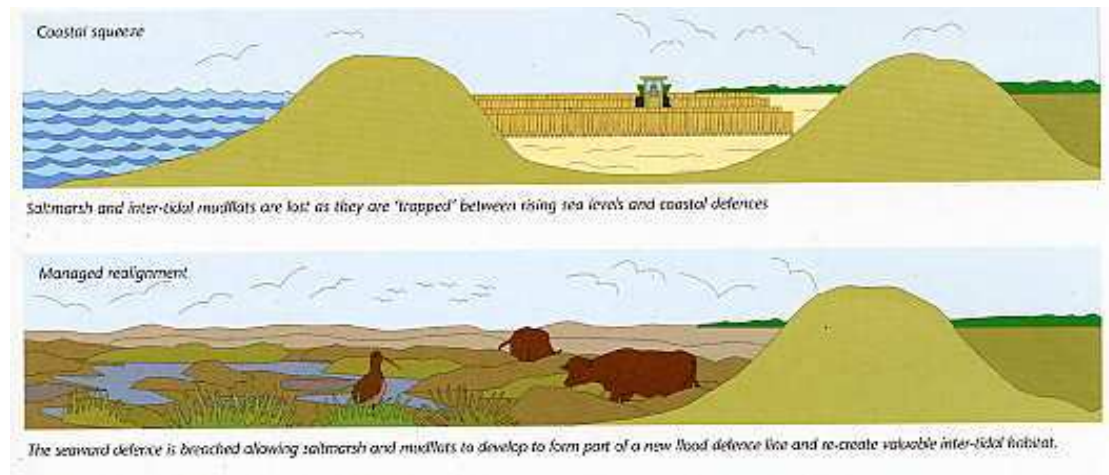
On s'aperçoit, à travers ces exemples, de la complexité d'un choix s'inscrivant dans la prospective...

#### c) Prospective sur la côte picarde et discussion

N'aurions nous pas pu ajouter, parmi les cas de dépoldérisation français existants, celui des Bas-champs de Cayeux ? En effet, la tempête exceptionnelle de février 1990, inondant 2 500 hectares de terres par création d'une brèche de près d'un kilomètre dans la digue, pourrait s'apparenter à une « dépoldérisation naturelle » ou plutôt « accidentelle » (Bawedin, 2000).

La dépoldérisation volontaire des Bas-champs de Cayeux, dont la digue est menacée d'érosion par la mer, n'a jamais été souhaitée par les pouvoirs publics, qui ont à ce jour dépensé depuis 1965 près de 50 millions d'euros pour le maintien du trait de côte, long de sept kilomètres à cet endroit, en l'état. Cela permet d'établir une opposition entre « dépoldérisation accidentelle » et dépoldérisation anticipée par un choix d'aménagement, tel que nous l'avons vu dans les cas précédents. Nous pouvons évidemment conjecturer que les conséquences entre les deux sur le milieu sont très différentes, à la lumière de ce qu'ont subi les bas-champs de Cayeux en 1990 et du document 4. Il en est de même sur le plan psychologique.





**Document 4** : résultat du principe d'une dépollérisation désirée par les pouvoirs publics  
(*Environment Agency, English Nature, RSPB*).

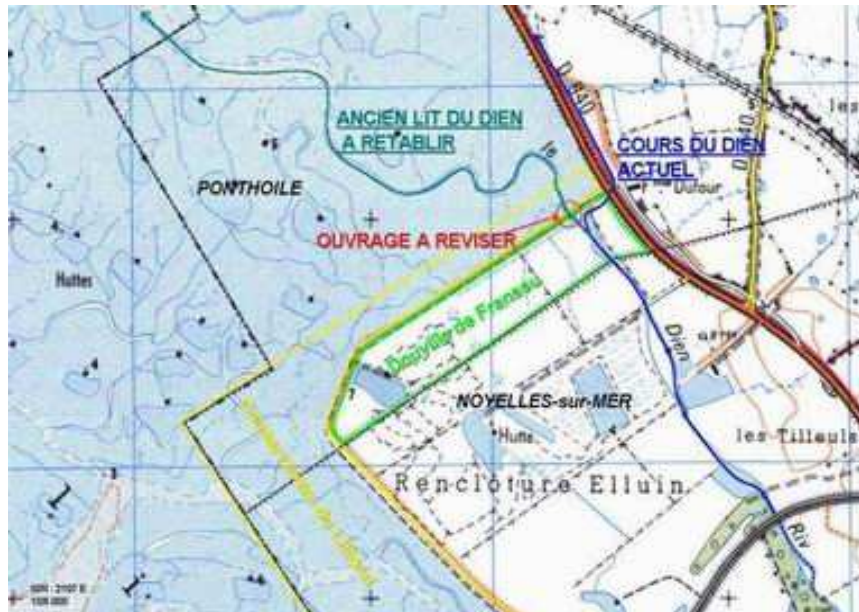
Il est en revanche aujourd'hui question de redonner au Dien, cours d'eau se jetant initialement dans la baie de Somme à l'endroit de la Renclôture Elluin (document 5), un caractère maritime, et de dépollériser, au sud de l'estuaire, la digue de la Gaieté (document 6). Le maître d'ouvrage de ces projets est le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde (SMACOPI), établissement public regroupant le Conseil Général de la Somme, le Syndicat d'Aménagement Touristique du Littoral Picard composé des dix-huit communes côtières concernées.

Ces projets permettraient de gagner de nouveaux espaces de schorre, aujourd'hui en terrains agricoles (pâtures essentiellement), susceptibles d'accueillir de nouvelles activités comme l'élevage de moutons de près salés, pour lesquels une AOC est en cours, ou encore la mise en place de bassins aquacoles et la possibilité de cultiver des salicornes, comme cela est aujourd'hui à l'étude (INRA - Charente Maritime -, GEMEL – Somme *in* Bawedin, 2002).

Nous l'avons vu, plusieurs motivations peuvent inciter les pouvoirs publics à dépollériser.

La lutte contre la mer, d'une part, par le gain d'un schorre ; l'intérêt écologique, d'autre part, par la création de marais maritimes susceptibles d'avoir un intérêt important pour la faune benthique, les poissons (nurseries) et l'avifaune ; et l'intérêt économique, enfin, par la mise en valeur du phénomène lui-même et des activités qu'il peut engendrer. Ainsi, l'éventail de choix est vaste. Cependant, les exemples anglais montrent que la dépollérisation, quand elle est utilisée à des fins de lutte contre la mer – enjeu humain –, connaît un succès également sur les plans économiques et écologiques. En revanche, les exemples français, dont aucun ne correspond à une volonté de lutte contre la mer dans l'objectif principal à atteindre, sont un peu plus mitigés. L'une des explications réside peut-être dans le fait qu'une gestion littorale utilisant la dépollérisation revient à choisir de laisser-passer ou laisser-faire, plus ou moins, l'élément marin là où on a lui a rendu des terres... or le laisser-faire est généralement aux antipodes de la gestion, qui consiste à agir, à maîtriser.

En ce qui concerne le cas de la baie de Somme, la question essentielle doit donc être : dépollériser sur la côte picard... à quelles fins ? Chacun connaît le phénomène de comblement de l'estuaire qui émeut les pouvoirs publics et a fait l'objet d'un colloque national en 1998 (Hoeblich - dir -, 1999). Dès lors quelles incidences auraient les choix d'aménagement annoncés ? Le gain d'un schorre, donc de mollières, que l'on peut envisager si ces projets aboutissaient est-il une priorité aujourd'hui en baie de Somme ? Contribuerait-il au maintien du caractère « maritime » de cet estuaire ? Ces questions centrales méritent d'être posées. L'ont elles été suffisamment ?



**Document 5** : projet de réestuarisation du Dien en baie de Somme (site SMACOPI, 2003)

Le SMACOPI a toutefois organisé récemment un voyage d'étude sur des sites dépoldérisés anglais à des fins de comparaison et dans le but de montrer aux personnes conviées (élus, représentants de l'Etat, des collectivités, du monde associatif ou de la recherche), ce qu'il était permis d'espérer pour la baie de Somme. Là encore, de par le panel des personnes invitées à cette excursion et leur diversité (pêcheurs, chasseurs, naturalistes...), la promotion du partenariat et l'intégration aux discussions de pré-projet des différents acteurs, cette initiative semble s'apparenter aux méthodes propres à une Gestion Intégrée des Zones Côtières.

Mais, d'un point de vue technique et en ce qui concerne l'objectif à atteindre, le contexte des sites anglais, caractérisés par la menace de la mer et la « pénurie » de schorre », en fait peut-être une expérience non extrapolable en baie de Somme. Il conviendrait, dans le cadre d'une véritable GIZC, de se poser, au préalable, ces questions, ou tout au moins de n'éluder aucune conséquence possible de ce projet, fut-elle négative. Si la dépoldérisation a longtemps été timorée en France, elle ne doit pas devenir à la mode mais plutôt répondre aux exigences de la Gestion Intégrée des Zones Côtières dans une perspective de développement durable.



**Document 6** : projet de dépoldérisation au sud de l'estuaire de la Somme

## Conclusion

Le présent article s'intéresse davantage aux méthodes tactiques et techniques des politiques menées dans l'esprit de Gestion Intégrée des milieux littoraux qu'aux outils législatifs et autres mesures réglementaires. Il s'appuie sur l'aménagement concret des espaces littoraux en s'intéressant au phénomène de la dépoldérisation.

Celui-ci, croissant en Europe du nord-ouest et davantage à l'ordre du jour en France aujourd'hui, semble répondre aux exigences affichées depuis les années 1990 par les pouvoirs publics, à savoir la conciliation de la protection de l'environnement avec le développement économique et l'agissement pour le long terme. Cela s'exprime concrètement par la restauration d'un écosystème littoral et par l'économie réalisée lorsque la dépoldérisation est utilisée à des fins de lutte contre la mer. Dans ce dernier cas, elle permet d'offrir des perspectives de développement, comme l'élevage ovin, la conchyliculture, l'aquaculture, la culture de salicornes ou même le tourisme, tout en faisant, généralement, l'unanimité des acteurs concernés. La dépoldérisation semble ainsi être un phénomène en adéquation avec les principes de développement durable et de gestion intégrée des zones côtières, à la condition de définir préalablement les objectifs précis qu'elle procurera et de replacer le secteur concerné dans une approche globale, ceci afin d'éviter certains écueils comme ce fut le cas à l'aber de Crozon. A ces conditions – et seulement dans ce cas – elle peut bel et bien s'avérer être un moyen technique pouvant permettre de répondre aux prérogatives de gestion intégrée réalisées dans une perspective de développement durable.

## Bibliographie

**Baron-Yellès N et Goeldner-Gianella L**, (2001) ; *Les marais maritimes d'Europe atlantique*, PUF, Coll. Géographies, 295 p.

**Bawedin V**, (2000) ; *Les Bas-Champs de Cayeux / Mer (Somme) : enjeux et conséquences d'une éventuelle dépoldérisation*, mémoire de Maîtrise de géographie sous la direction de JM. Hoeblich, Université de Picardie Jules Verne, 151 p.

**Bawedin V**, (2002) ; *Les Bas-Champs de Cayeux : et si on dépoldérisait ... ?*, bulletin de l'association pour le Littoral Picard et la Baie de Somme, volume 16, p. 4 à 17.

**Breton F, Cerbollada A et Ollé R** ; (1997), Une expérience d'aménagement et de gestion de l'espace littoral avec la participation de l'administration locale et des habitants (Catalogne, Espagne) - Quelques réflexions sur l'aménagement intégré et le développement durable in Corlay JP (Coord. Sc.), Littoral 95, actes du colloque international : *Continuités et ruptures sur les littoraux européens*, Cahiers Nantais n° 47 - 48, Ouest Editions, Presses Académiques, p. 417 à 421.

**Chaussade J** ; (1999), De la gestion intégrée au développement durable : point de vue, *Bull. Assoc. Géogr. Franç.*, 1999-2, p. 151 à 157.

**Corlay JP (Coord. Sc.)** ; (1997), Littoral 95, actes du colloque international : *Continuités et ruptures sur les littoraux européens*, Cahiers Nantais n° 47 - 48, Ouest Editions, Presses Académiques, p. 417 à 421.

**Dauvin JC (coord.)**, (2002) ; Gestion intégrée des zones côtières : outils et perspectives pour la préservation du patrimoine naturel. MNHN, *Patrimoines Naturels*, 57 : 346 p.

**Goeldner L**, (1999) ; Réouverture de polders et restauration des marais salés en Angleterre, *revue géographique de Lyon*, vol. 74 1/99, p. 75 à 83.

**Hoeblich JM (dir.)**, (1999) ; *La Baie de Somme en question*, actes du colloque, association pour le Littoral Picard et le Baie de Somme, Université de Picardie Jules Verne, 196 p.

**Lizet B**, (1999) ; « Ouvrons les digues : à chacun son problème », in Les Ateliers du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, compte-rendu de la table ronde : *de la nature conquise à la nature conquérante : « ouvrons les digues »*, p. 13 et 14.

**Miossec A** ; (1999), La France a-t-elle construit une politique de gestion intégrée de son littoral ?, *Bull. Assoc. Géogr. Franç.*, 1999-2, p. 212 à 220.

**Roux P**, (1999) ; Une autre expérience : le projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel in Hoeblich JM (dir.) ; *La Baie de Somme en question*, actes du colloque, association pour le Littoral Picard et le Baie de Somme, Université de Picardie Jules Verne, p. 147 à 149.

**Verger F**, (1993) ; Conceptions successives de l'aménagement des vasières littorales par les sociétés riveraines, *Mappemonde*, 1993-1, p. 21 à 26.

**Verger F et Goeldner L**, (1995) ; Endiguements littoraux et conservation des marais et vasières dans le Nord-Ouest de l'Europe, *Cahiers du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres*, vol. 7, p. 72 à 91.

**Yoni C**, (1999) ; in Les Ateliers du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, compte-rendu de la table ronde : *de la nature conquise à la nature conquérante : « la dépoldérisation : ouvrons les digues »*, p 3 à 5.